

## COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet 2023 à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

**Présents :** JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

**Absents :** A. BAZIN pouvoir JL SOULAT, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, P. CHARRIERE pouvoir Y. DIEULESAINT, E. JOVILLAIN pouvoir P.

GERBAZ, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET.

**Date de convocation du conseil municipal : 27/06/2023**

.....  
**Délibération N° 2023-07-04 : Demande de subvention régionale dans le cadre du contrat région pour la phase 2 des travaux du groupe scolaire**

**Monsieur Le Maire rappelle** que la phase 2 du projet de restructuration et réhabilitation thermique du groupe scolaire, dont le coût total des dépenses s'élève à 1.757.877,10 € HT a été inscrit dans la liste des opérations du Contrat Région du territoire d'Annemasse Agglomération, délibéré lors de la commission permanente du 3 février 2023 pour un montant de 200.000 euros de subvention. Ce dispositif mis en œuvre pour une durée de 4 ans (fin en mars 2026) permet aux collectivités de bénéficier de subventions régionales pour leurs projets liés à l'aménagement du territoire.

Pour rappel, le plan de financement de cette opération est le suivant :

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Maîtrise d'œuvre Dessieau	10 200,00 €
Maîtrise d'œuvre Martin GRENOT	152 973,28 €
CSPS Socotec	9 048,00 €
Contrôleur technique Socotec	11 400,00 €
Travaux désamiantage	134 280,00 €
Travaux phase 2	1 405 856,08 €
Téléphonie Alpcom	34 119,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.757.877,10 €</b>

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 074-217401538-20230703-DEL20230704-DE

S<sup>2</sup>LO

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources (origine du financement)	Montant HT	Taux	Obtention du financement	
			Date de la demande	Date de la décision
<b>ETAT</b> FONDS VERT	300.000 €	17 %	03/03/2023	25/04/2023
<b>REGION</b> Contrat région	200.000 €	11 %	02/09/2022	03/02/2023
<b>Conseil départemental</b> CDAS 2020 CDAS 2021	89.000 € 100.000 €	5 %	24/02/2021 11/09/2020	29/11/2021 30/11/2020
<b>Autres :</b> AAP Syane rénovation énergétique des bâtiments publics	60.000 €	3 %	20/05/2022	07/07/2022
<b>TOTAL des subventions publiques</b>	<b>749.000 €</b>	<b>42 %</b>		
<b>Autofinancement HT</b>	<b>1.008.877,10 €</b>	<b>58 %</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.757.877,10 €</b>	<b>100%</b>		

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION	
Années	Nature des travaux
Date de l'engagement juridique de l'opération :	Juillet 2023
Démarrage des travaux	Juillet/Septembre 2023
Date d'achèvement de l'opération :	Septembre 2024

Vu l'avis de la commission permanente régionale concernant la liste des opérations éligibles au contrat région du territoire d'Annemasse Agglomération ;

Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération N°2023-04-06 du 6 avril 2023 ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer le dossier de subvention au titre du contrat région 2022-2026.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT

